



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

RÉFÉRENCES
N°FAMILLE :

.....

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

RESPONSABLES LÉGAUX

ADULTE 1

- Père Mère Autre
 Madame Monsieur

NOM :

(en majuscule)

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

CP Ville

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

SITUATION FAMILIALE :

- Marié(e) Divorcé(e) Célibataire
 Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve)
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession

Employeur

Adresse employeur :

Tél. professionnel :

CONGÉ PARENTAL :

- Oui du au
 Non

N° sécurité sociale :

.....

ADULTE 2

- Père Mère Autre
 Madame Monsieur

NOM :

(en majuscule)

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse :

CP Ville

Tél. domicile :

Tél. portable :

Email :

SITUATION FAMILIALE :

- Marié(e) Divorcé(e) Célibataire
 Vie maritale Pacsé(e) Veuf(ve)
 Séparé(e)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Profession

Employeur

Adresse employeur :

Tél. professionnel :

CONGÉ PARENTAL :

- Oui du au
 Non

N° sécurité sociale :

.....

RESTAURATION SCOLAIRE

VOUS DEVEZ REMPLIR LES TABLEAUX CI-DESSOUS ET COCHER LA CASE CORRESPONDANTE À VOTRE CHOIX (*soit forfait, soit occasionnel*).

> VOUS NE POUVEZ PAS COCHER LES 2 CASES POUR LE MÊME ENFANT.

¹ FORFAIT : Vous êtes facturés 12 repas chaque mois, de septembre à juin, soit 120 repas au lieu de 140. Il y a 140 jours d'école durant l'année scolaire 2020/2021. **Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 20 repas offerts sur l'année scolaire.**

² OCCASIONNEL : Vous êtes facturés le nombre de repas consommés chaque mois.

³ PAI : Projet d'Accueil Individualisé. Si votre enfant présente des allergies alimentaires, vous devrez obligatoirement fournir le PAI ou son renouvellement avant toute inscription aux activités.

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²	PAI ³
Enfant 1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (*matin et/ou soir*)

> PRESTATION OUVERTE UNIQUEMENT AUX PARENTS JUSTIFIANT D'UN EMPLOI OU D'UNE FORMATION.

> VOUS N'ÊTES PAS DANS L'OBLIGATION DE CHOISIR LES DEUX FORFAITS POUR UN MÊME ENFANT

(exemple : enfant 1 au forfait en accueil du matin et en occasionnel pour l'accueil du soir).

¹ FORFAIT : Vous êtes facturés 12 garderies chaque mois, de septembre à juin, soit 120 garderies au lieu de 140. Il y a 140 jours d'école durant l'année scolaire 2020/2021. **Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 20 garderies offertes sur l'année scolaire.**

² OCCASIONNEL : Vous êtes facturés le nombre de garderies effectuées chaque mois.

	NOM	PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²
Enfant 1				<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>	<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>
Enfant 2				<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>	<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>
Enfant 3				<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>	<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>
Enfant 4				<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>	<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>
Enfant 5				<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>	<input type="checkbox"/> <i>matin</i> <input type="checkbox"/> <i>soir</i>

> LE FORFAIT CENTRE DE LOISIRS S'APPLIQUE UNIQUEMENT POUR LES MERCREDIS. IL N'Y A PAS DE FORFAIT POUR LES VACANCES SCOLAIRES. Attention : pour l'accueil « occasionnel » des mercredis et les vacances scolaires, la préinscription est obligatoire (cf. guide #préinscriptions) disponible sur le site de la Ville ou à l'Accueil Famille.

¹ FORFAIT : Vous êtes facturés 3 mercredis chaque mois, de septembre à juin, soit 30 mercredis au lieu de 35. Il y a 35 mercredis durant l'année scolaire 2020/2021. Par conséquent, vous bénéficiez ainsi de 5 mercredis offerts sur l'année scolaire.

² OCCASIONNEL : Vous êtes facturés le nombre de journées ou ¹/₂ journées effectuées chaque mois.

	NOM, PRÉNOM	ÉCOLE	FORFAIT ¹	OCCASIONNEL ²	PAI ³
Enfant 1			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée avec repas <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 2			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée avec repas <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 3			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée avec repas <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 4			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée avec repas <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Enfant 5			<input type="checkbox"/> journée <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée avec repas <input type="checkbox"/> ¹ / ₂ journée sans repas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) autorise que mon ou mes enfant(s)

Enfant 1 Enfant 2 Enfant 3 Enfant 4 Enfant 5 à :

Être filmé(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux

Être photographié(e)s dans le cadre des activités municipales en vue d'éventuelles parutions dans les supports édités par la ville de Stains à titre gracieux

J'autorise les services municipaux à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (soins, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Participer aux sorties avec moyen de transports

ENGAGEMENT AU FORFAIT

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des informations mentionnées. En m'engageant au forfait, j'ai bien pris connaissance que je m'engage sur une période de 10 mois. Par conséquent, il ne sera pas possible de changer d'engagement en cours d'année scolaire. En cas de déménagement ou de changement de situation, l'Accueil famille devra impérativement être prévenu par mail espacefamille@stains.fr ou par courrier.

Date et signature :

MODE DE RÈGLEMENT DES FACTURES :

Prélèvement mensuel ⁽¹⁾ Chèque bancaire Règlement sécurisé sur Internet
 Numéraire, CESU⁽²⁾, sur votre Espace Famille ou carte bancaire au guichet

⁽¹⁾ Prélèvement mensuel : à télécharger sur votre espace famille ou à retirer à l'Accueil Angela Davis.

⁽²⁾ Jusqu'au 6 ans de l'enfant et non applicable pour la prestation de la restauration scolaire.



POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

- > un justificatif de domicile de moins de 3 mois, *(photocopie facture d'électricité, de gaz, de ou quittance de loyer),*
- > la photocopie du dernier avis d'imposition,
- > la photocopie de la dernière fiche de paie des deux parents ou des représentants légaux,
- > une attestation de quotient familial de la CAF, *(moins de 3 mois),*
- > photocopie uniquement de la page vaccination de chaque enfant, *(pages vaccination BCG et DT POLIO)*

Pour les personnes hébergées :

- > attestation d'hébergement,
- > photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- > quittance de loyer ou EDF/GDF de l'hébergeant *(de moins de 3 mois),*
- > deux justificatifs de domicile de la personne hébergée à son nom chez l'hébergeant de moins de 3 mois, *(attestation CAF, attestation Sécurité sociale, bulletin de paie, ...)*

! Les factures antérieures doivent être à jour, dans le cas contraire, aucune inscription ne pourra être effectuée sauf sur présentation d'un justificatif de paiement du Trésor Public.

! *En l'absence de quotient familial calculé, le tarif maximum sera appliqué.*

- TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ -

LE DOSSIER EST À RETOURNER ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES JUSTIFICATIVES AU PLUS TARD LE 7 AOÛT 2020 :

- > Par mail, à l'adresse ***dossier.inscription@stains.fr***
- > En le déposant à l'accueil de l'Espace Famille Angela-Davis
64, av. Gaston-Monmousseau, 93240 Stains • 01 49 71 81 70
Horaires d'ouverture au public : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h, Mardi de 13h30 à 17h. Le 2^e et 4^e samedi du mois : de 8h45 à 11h45.
- > Par voie postale à : Mairie de Stains, 6 av. Paul Vaillant-Couturier • 93240 Stains